



Extinction de l'éclairage public

Dans un souci de préservation de notre environnement et afin d'harmoniser les mesures déjà en place sur une partie de son territoire, la Municipalité a décidé d'étendre le processus d'extinction de l'éclairage public autant à Corcelles-sur-Chavornay qu'à Essert-Pittet et Chavornay. Désormais les horaires seront identiques dans les trois localités.

de 00h45 à 04h30

Toutefois, l'éclairage sera maintenu aux horaires habituels (pas d'extinction) le long des routes cantonales en traversée de localité ainsi que dans les quartiers où la technique ne permet pas encore cette programmation.

La Municipalité